



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SF5100 Additif Diesel-Gasoil

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Additif Carburant, Carburants et additifs pour carburants

Utilisations contre indiquées Non disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom SAFETY FUEL SPRL  
Adresse Au Fons ace 24  
zoning industriel  
4300 Waremmes  
Belgium  
Téléphone +32 (0)19.339797  
Fax +32 (0)19.339790  
Email de contact info@lambert-products.be

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone + 32 (0)19.339797

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.2. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Acute Tox. 4	H332 Nocif par inhalation.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Acute Tox. 4	H312 Nocif par contact avec la peau.
Acute Tox. 4	H302 Nocif en cas d'ingestion.

### 2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

**Danger**

Mentions de danger (H)

H332 Nocif par inhalation.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H312 Nocif par contact avec la peau.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.



# Fiche de Données de Sécurité

## SF5100 Additif Diesel - Gasoil

Version : 1  
Date de version : 27/10/15

Eléments d'étiquetage  
additionnels

Conseils de prudence –  
Prévention

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de prudence –  
Intervention

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P330 Rincer la bouche.  
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.

Conseils de prudence –  
Stockage

Conseils de prudence –  
Elimination

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

### 2.3. Autres dangers

Non disponible

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nom	(%)	Classification	Limites de concentration spécifiques
2-butoxyethanol N°CAS: 111-76-2 N°EC: 203-905-0 N°IDX: 603-014-00-0	45% ≤ C ≤ 93%	R36/38, R20/21/22	-



# Fiche de Données de Sécurité

## SF5100 Additif Diesel - Gasoil

Version : 1  
Date de version : 27/10/15

		Eye Irrit. 2: H319 Skin Irrit. 2: H315 Acute Tox. 4: H312 Acute Tox. 4: H332 Acute Tox. 4: H302	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),.alpha.-hydro-.omega.-hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated ; remark : Consisting of 50 wt % or more of species of the same M.Wt. N°CAS: 25322-68-3 N°EC: 500-038-2 N°IDX:	4% ≤ C ≤ 7%		
Isotridecanol, ethoxylated (>1 <2.5 mol EO) N°CAS: 9043-30-5 N°EC: 500-027-2 N°IDX:	3% ≤ C ≤ 5%	R41, R22	-
		Aquatic Chronic 3: H412 Eye Dam. 1: H318	-

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
En cas de contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche. EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.
Pour les secouristes	Pas de données

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas de données
-----------	----------------



Effets

Pas de données

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Appropriés* : mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique

*Inappropriés* : Jet d'eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut générer des gaz irritants

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer la zone de danger. Porter l'équipement de protection individuel requis.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer immédiatement les lieux contaminés.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver ... soigneusement après manipulation.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit approprié loin de toute substance incompatible.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues

Substance	VME, 8 heures (France)		VLE, 15 minutes (France)		VME, 8 heures (Royaume-Uni)		VLE, 15 minutes (Royaume-Uni)	
	ppm	mg.m <sup>-3</sup>	ppm	mg.m <sup>-3</sup>	ppm	mg.m <sup>-3</sup>	ppm	mg.m <sup>-3</sup>
2-butoxyethanol		49	50	246	25	123	50	

### 8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'ordre technique appropriées

Une ventilation locale peut être nécessaire pour éviter que les contaminants atmosphériques dépassent leurs limites d'exposition.

Protection des yeux et du visage : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Lunettes de protection appropriées ou lunettes chimiques de sécurité telles que décrites dans la norme européenne EN166.

Protection de la peau et des mains :

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Les gants doivent être changés après chaque contamination. / Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité.

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques : Pas de données

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.

Contrôles liés à la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	liquide
Couleur	Jaune Clair
Odeur	Caractéristique
Seuil d'odeur	Pas de données
pH	7
Point de fusion / congélation	Pas de données
Point d'ébullition	- °C
Point éclair	> 65 °C
Taux d'évaporation	Pas de données
Inflammabilité	Pas de données



Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas de données
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas de données
Pression de vapeur	Pas de données
Densité de vapeur	Pas de données
Densité relative	0.9
Solubilité dans l'eau	Pas de données
Solubilité dans d'autres solvants	Pas de données
Log Kow	Pas de données
Température d'auto-inflammabilité	Pas de données
Température de décomposition	Pas de données
Viscosité	< 7mm <sup>2</sup> /s
Propriétés explosives	Pas de données
Propriétés comburantes	Pas de données

### 9.2. Autres informations

Viscosité cinématique	26
-----------------------	----

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de données

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition

### 10.5. Matières incompatibles

Pas de données

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	Toxicité aiguë par inhalation
Corrosion cutanée	Absorbé par la peau et par conséquent effet nocifs sur le sang Irritant pour la peau
Lésions oculaires	Fortement irritant



# Fiche de Données de Sécurité SF5100 Additif Diesel - Gasoil

Version : 1  
Date de version : 27/10/15

Sensibilisation	Aucun effet de sensibilisation connu
Mutagenicité des cellules germinales	Aucune preuve de mutagenicité des cellules germinales humaines.
Cancérogénicité	Aucune preuve de cancérogénicité chez l'homme.
Toxique pour la reproduction	Aucune toxicité connue pour le système reproductif
Toxicité spécifique unique	Pas de données
Toxicité spécifique répétée	Pas de données
Danger par aspiration	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Autres informations	Expérience pratique: aucune Remarques générales: La classification a été effectuée selon la procédure de calcul pour les préparations.

## SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Non disponible
12.2. Persistance et dégradabilité	<= 28 jours 2-butoxyethanol
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non disponible
12.6. Autres effets néfastes	Non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**  
Ne pas jeter avec les ordures ménagères.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Éliminer conformément à la législation.

**13.2. Codes déchet**  
Pas de données

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR	ADN/ADNR	IMDG	OACI
14.1. Numéro ONU	UN 9003			
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PRODUIT DONT LE POINT ECLAIR > 60°C ET INFÉRIEUR A 100°C			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé		Non réglementé	Non réglementé



# Fiche de Données de Sécurité

## SF5100 Additif Diesel - Gasoil

Version : 1  
Date de version : 27/10/15

<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non réglementé		Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire
<b>Etiquette de dangers</b>				
<b>Code de classification</b>	Pas de données			
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Pas de données			
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>	Pas de données			
<b>Autres informations</b>	Non disponible	Non disponible	Non disponible	

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement : EU REACH : Registered substances

Substance	CAS	EC
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),.alpha.-hydro-.omega.-hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated ; remark : Consisting of 50 wt % or more of species of the same M.Wt.	25322-68-3	500-038-2
2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0

Règlement : EU Occupational Exposure Limit Values (short term) - European Union

Substance	CAS	EC
2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0

Règlement : EU Occupational Exposure Limit Values (long term) - European Union

Substance	CAS	EC
2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0

Règlement : FR décret n°2011-321 (arrêté du 19 avril 2011)

Substance	CAS	EC
2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0

Règlement : FR Valeurs Limites Court Terme (VLCT)

Substance	CAS	EC
2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0



Règlement : EU CLP : Registry of current CLH intentions

Substance	CAS	EC
2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0

Règlement : FR Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Substance	CAS	EC
2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0

Règlement : EU Cosmetic Regulation 1223/2009 : Annex III (restrictions)

Substance	CAS	EC
2-butoxyethanol	111-76-2	203-905-0

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création :

Date de révision :

Indications sur les changements: Pas de données

### 16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

COV : Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Equipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

### 16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas de données

### 16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008

### 16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents.

(Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

Phrases de risques (R) :

R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.



## Fiche de Données de Sécurité SF5100 Additif Diesel - Gasoil

Version : 1  
Date de version : 27/10/15

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

Mentions de danger (H):

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H312 : Nocif par contact avec la peau.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement**

Pas de données

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.